



***Pas d'égalité citoyenne
sans reconnaissance de l'action communautaire autonome et
du travail non rémunéré au sein de la société !***

**Mémoire de l'Association féministe d'éducation et d'action sociale
déposé au ministère des Finances du Québec
dans le cadre de consultations prébudgétaires 2025-2026**

14 février 2025

Sommaire

<i>L'Afeas en bref</i>	3
<i>Introduction</i>	3
<i>I – L'action communautaire autonome</i>	4
<i>Un sous-financement chronique</i>	4
<i>Soutien à la mission versus financement par projets</i>	5
<i>II – Le soutien à la mission des organismes féministes</i>	7
<i>Un pas majeur avec la Stratégie gouvernementale 2022-2027</i>	7
<i>Une consolidation à poursuivre</i>	7
<i>III – Une fiscalité juste et équitable</i>	8
<i>Une participation essentielle pour toute société</i>	8
<i>Un travail pourtant ni reconnu ni valorisé</i>	8
<i>IV – Des soins suffisants en première ligne et à domicile</i>	10
<i>Une volonté politique nécessaire et attendue</i>	10
<i>Un investissement financier conséquent</i>	11
<i>V – Liste des recommandations</i>	12

Comité de rédaction et de révision

Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques
 Lise Courteau, présidente
 Rouba Hamadi, coordonnatrice générale p.i.

Document accessible sur :

Afeas — <https://afeas.qc.ca/publications/>
 Co-Savoir — <https://bit.ly/3MfAK6v>

L'utilisation du féminin dans ce mémoire inclut le masculin.
La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.
Association féministe d'éducation et d'action sociale 5999, rue de Marseille, Montréal, Québec, Canada, H1N 1K6 514 251.1636 / info@afeas.qc.ca / www.afeas.qc.ca

L'Afeas en bref

Fondée en 1966, l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) pratique un féminisme social égalitaire qui vise l'obtention d'une identité propre, d'un statut égal, d'une liberté de choix et d'une autonomie pour toutes les femmes dans notre société. Elle regroupe quelque 5 000 membres à travers le Québec, au sein de 153 instances locales regroupées dans huit régions. Pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'Afeas travaille en collaboration avec des organisations québécoises, canadiennes et internationales.

Introduction

L'Association féministe d'éducation et d'action sociale, fondée en 1966, participe au fil des décennies au développement de la société québécoise afin d'assurer la pleine égalité entre les femmes et les hommes, « de droit » comme « de fait ».

Pour ce faire, elle offre de la formation à ses membres et à leurs communautés sur les sujets d'actualité qui les touchent particulièrement et, parallèlement, participe à diverses consultations organisées par des ministères ou autres organisations concernés.

Par le passé, dans le cadre de consultations prébudgétaires, elle a fait des rencontres avec des ministres et des conseiller·ère·s politiques, déposé des mémoires, répondu à des questionnaires en ligne et, à certaines occasions, commenté le budget déposé par le·la ministre des Finances du Québec.

En 2025, dans le cadre des consultations en cours, l'Afeas choisit de porter l'attention du ministre des Finances et de son équipe sur le financement de :

- l'action communautaire autonome (ACA) ;
- le soutien à la mission des organisations féministes ;
- une fiscalité juste et inclusive ;
- des soins suffisants en première ligne et à domicile.

Aujourd'hui, nos valeurs sociales sont en jeu, encore plus depuis l'assermentation du nouveau président des États-Unis qui sème la discorde, la peur, tout en voulant soumettre les autres nations, dont le Québec et la Canada, sous sa botte. Mais, tout en faisant face à cette nouvelle crise, ne nous laissons pas détourner de nos objectifs face aux besoins de nos citoyen·ne·s.

Recommandation générale.

Que le gouvernement du Québec applique l'analyse différenciée et intersectionnelle selon les sexes (ADS+) et l'intègre de manière transversale, tant au niveau des portraits relatifs à l'action communautaire autonome et au travail non rémunéré, dit « invisible », que de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures gouvernementales pour leur valorisation.

I – L'action communautaire autonome¹

L'Afeas fait partie d'un réseau québécois d'organismes communautaires qui œuvre à améliorer l'accès aux droits et les conditions de vie de la population. Mais, les défis sont énormes, surtout depuis la pandémie qui a mobilisé les ressources des organisations communautaires comme institutionnelles, tout comme les familles et la société en général.

Plusieurs crises se sont développées en parallèle ou à la suite de cette crise sanitaire, notamment, celle des loyers (hausse des coûts, réno-évacuation, éviction, etc.), la hausse des prix de l'alimentation et des biens de première nécessité, le tout reléguant de trop nombreuses personnes et familles dans la pauvreté. De plus, les conditions de travail dans le milieu communautaire se sont dégradées avec le départ de personnel, l'épuisement de celles et ceux qui restent submergés par le nombre grandissant des demandes, les salaires qui ne suivent pas la hausse fulgurante du coût de la vie et plus encore.

Selon le Regroupement québécois pour l'action communautaire autonome (RQ-ACA), ce réseau comprend actuellement 4 500 organismes au sein desquels travaillent 54 000 personnes et 425 000 bénévoles et militant·e·s qui ont à cœur de renforcer le filet et le tissu social québécois. Grâce à ses services, ce réseau investit un grand nombre de secteurs, entre autres, santé et services sociaux, défense des droits humains, femmes – jeunes – aîné·e·s – famille, éducation - travail, immigration, logement, environnement, etc.

En 2020, un·e Québécois·e sur quatre a bénéficié des services d'un organisme communautaire autonome, pour lui ou elle-même ou pour un proche. En 2023, 51 % des organismes ont constaté une hausse du nombre de personnes ayant utilisé leurs services par rapport à l'année précédente.

Le constat est le suivant dans le milieu communautaire autonome : c'est le besoin d'un milieu qui crée l'organisme. Que ce soit en alphabétisation, en recherche de travail, pour faire garder ses enfants ou obtenir des soins de santé dans son milieu, pour se réfugier en cas de violence familiale ou conjugale pour ne nommer que ceux-là. La mobilisation des milieux permet de faire avancer les communautés tout comme l'ensemble de la société québécoise. Les exemples sont multiples.²

Un sous-financement chronique

Le financement gouvernemental québécois, comme part plus ou moins importante des revenus des organismes communautaires, ne suffit pas à leur permettre de donner les services nécessaires pour répondre aux demandes de la population, et ce, encore moins depuis la pandémie. Même les sommes ajoutées dans les dernières années n'ont pas pu combler le sous-financement qui perdure depuis trop d'années.

¹ La partie du présent mémoire portant sur l'ACA est inspirée du mémoire-type : RQ-ACA, [Consultations prébudgétaires 2025-2026 du gouvernement du Québec](#), Montréal, 2024, 16 pages.

² À titre d'exemples : les cliniques communautaires ont précédé les CLSC, les garderies populaires ont servi de modèles au réseau des CPE, les services d'aide juridique communautaires ont mené à l'instauration de l'aide juridique, etc.

Le financement des organismes n'a pas suivi la croissance de l'inflation ni la hausse de la demande de services. Il y a une limite à faire mieux avec moins et, surtout, avec moins que moins !

L'étude effectuée par l'Observatoire de l'action communautaire autonome, en 2022, révèle que 77 % des organismes ont besoin d'un financement supplémentaire pour réaliser pleinement leur mission. En priorité, les besoins à combler visent l'embauche de personnel supplémentaire (83%), l'amélioration des conditions de travail (80 %) et la bonification des activités existantes (63 %).

sous-financement ⇒ surcharge de travail ⇒ épuisement ⇒ exode du personnel ⇒ hausse de la charge de travail ⇒ épuisement ⇒ exode du personnel
⇒ un cercle vicieux sans fin à moins d'un financement adéquat de la part de tous les ministères concernés !

Soutien à la mission versus financement par projets

Afin de pouvoir répondre aux besoins exprimés par le milieu, les organisations communautaires doivent s'appuyer sur une équipe de travailleuse-eur-s stables et expérimenté-e-s. Par conséquent, cette condition repose sur un financement suffisant à la mission globale, tel que spécifié dans la *Politique en action communautaire* de 2001³.

À noter que le financement par projets gruge le temps des travailleuse-eur-s, tant pour la planification, la rédaction, l'évaluation et les suivis, et ce, afin de mettre en place des activités ou services ponctuels. Lorsqu'un organisme est subventionné à la mission, ce travail fait partie intégrante des tâches du personnel et permet la mise en place de services permanents et stables de même la consolidation des équipes de travail. Un plus pour les organisations comme pour les bénéficiaires, le tout à moindre coût sur le long terme.

Lors d'un exercice avec ses membres en 2024, le RQ-ACA a déterminé qu'un organisme a besoin en moyenne de sept (7) employé-e-s à temps plein au taux horaire moyen de 34,17 \$ / heure. Il est à noter qu'en général la masse salariale représente 70 % du budget d'un organisme, alors que les activités en occupent 30 %. Ainsi, le seuil minimum moyen nécessaire pour le soutien à la mission globale d'un organisme est de 805 726 \$ annuellement. Conséquemment, pour les 4 500 organismes du RQ-ACA, cela équivaut à un investissement supplémentaire de 2 617 453 275 \$.⁴

Nombre moyen équivalent temps plein	Montant moyen / organisme	Montant total pour 4 500 organismes	Investissements actuels	Investissements supplémentaires estimés
7	805 726 \$	3 625 767 000 \$	1 008 313 725 \$	2 617 453 275 \$

³ Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale, [Politique gouvernementale – L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec](#), MESS, Québec, Septembre 2001, p. 26.

⁴ RQ-ACA, op. cit. note 1, à la page 5.

La méthode de calcul du RQ-ACA se fonde sur la volonté d'atteindre la moyenne québécoise en termes de conditions de travail pour offrir au personnel des organismes d'action communautaire autonome de conditions de travail dignes et viables, incluant un régime de retraite et des assurances collectives.

Recommandations pour l'action communautaire autonome

L'Afeas appuie et dépose ici des recommandations développées par les groupes membres du Regroupement québécois pour l'action communautaire autonome.

Que le gouvernement du Québec

- investisse 2,6 G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux.
- hausse annuellement de 300 000 \$ la subvention de l'Afeas, provenant du programme du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), et ce, pour lui permettre de jouer efficacement son rôle d'éducation et d'action sociale au sein de la société québécoise.
- instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).
- augmente le ratio du financement à la mission entre 80 à 100 % dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, notamment en transférant une partie des enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers les enveloppes de la mission globale. Que ces transferts n'occasionnent pas d'interruption de financement.
- adopte une loi robuste en action communautaire autonome, qui protégera l'autonomie des organismes communautaires et qui engagera le gouvernement à investir les ressources nécessaires pour leur permettre d'accomplir pleinement leur mission. Que cette loi soit élaborée dans un esprit de transparence et de collaboration avec le mouvement de l'action communautaire autonome (ACA).

II – Le soutien à la mission des organismes féministes

Depuis sa création en 1979, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) n’a compté que sur une petite équipe dévouée à l’égalité entre les femmes et les hommes et un budget minimaliste, ne finançant que quelques projets annuels en condition féminine.

Un pas majeur avec la Stratégie gouvernementale 2022-2027

Le 23 juin 2022, la ministre déléguée à l’Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, madame Isabelle Charest, présente la nouvelle *Stratégie gouvernementale pour l’égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*, qui représente un investissement de 124 millions de dollars. Dans le cadre de cette Stratégie, elle annonce que :

« Le rôle et le financement du Secrétariat à la condition féminine sont consolidés par l’ajout de nouveaux investissements annoncés dans le budget de mars 2022. Ces nouvelles sommes permettront notamment de transformer en partie le mode de soutien aux organismes partenaires par une offre de soutien financier à la mission. Cette nouvelle approche découle des grandes balises présentées dans le Plan d’action gouvernemental en matière d’action communautaire 2022-2027. (...) Le gouvernement reconnaît ainsi l’importance des organismes féministes pour l’avancement de la société québécoise. »⁵

Une consolidation à poursuivre

Trois ans plus tard, le budget du Québec est déficitaire et la consigne transmise aux différents ministères et organismes de l’État est de respecter strictement le budget alloué si ce n’est de couper dans les dépenses. Pourtant, revenir en arrière et diminuer les moyens octroyés de façon pérenne au Secrétariat à la condition féminine, tant pour son fonctionnement que pour les sommes allouées aux subventions à la mission et aux projets, envoie un message contradictoire.

Recommandation pour le Secrétariat à la condition féminine

Que le gouvernement du Québec

- maintienne le financement du Secrétariat à la condition féminine tel prévu dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l’Égalité entre les femmes et les hommes 2002-2027 ;
- indexe annuellement le budget du SCF et celui des subventions à la mission selon l’Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

⁵ Cabinet de la ministre déléguée à l’Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, [Le gouvernement du Québec présente sa Stratégie gouvernementale pour l’égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027](#), Québec, Communiqué de presse, 23 juin 2023.

III – Une fiscalité juste et équitable

L'action communautaire autonome s'appuie sur le travail non rémunéré de très nombreuses et nombreux bénévoles. Mais il existe un autre volet du travail non rémunéré, dit « invisible », celui des parents et des personnes proches aidantes qui soutiennent les familles, les proches, ami·e·s et voisin·e·s, tout au long de la vie, de nouveau-né à la fin de vie. Il en sera question dans cette partie du mémoire. À noter que ce travail invisible n'est pas du travail au noir, « payé sous la table » !

Une participation essentielle pour toute société

Dès sa fondation en 1966, l'Afeas réalise que, si ses membres ont des enfants, elles resteront pauvres tout au long de leur vie, incluant au moment de leur retraite. Ceci, car elles assument les tâches au sein de la famille auprès des enfants comme des personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ce travail qui fait partie des rôles ancestraux des femmes, déterminés par le patriarcat, ne leur permet pas de travailler à temps plein ni de faire garder leurs enfants⁶.

À partir de 1975, lors de la première Conférence internationale sur les femmes de l'ONU, le travail non rémunéré fait partie des enjeux mis sur la table. En 1995, l'ONU évalue ce travail des femmes et des filles à 11 000 milliards \$ US à travers le monde. En 2019, Statistique Canada évalue le travail non rémunéré au Canada à un montant entre 581,6 et 860,2 milliards de dollars, soit 25,2 à 37,2 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui est supérieur à la contribution totale des secteurs de la fabrication, du commerce de gros et du commerce de détail.

Un travail pourtant ni reconnu ni valorisé

Historiquement, ce dossier n'a pas été pris en charge par le mouvement féministe, à part par l'Afeas. En 2001, elle crée la première *Journée du travail invisible* qui est souligné chaque année le premier mardi d'avril. Le 1^{er} avril 2025, ce sera la 25^e édition de la Journée du travail invisible et ceci n'est pas un poisson d'avril.

Par ailleurs, une grande majorité des organisations communautaires comptent sur le travail de bénévoles chaque année. La création par le gouvernement du Québec d'une Journée du travail invisible, le premier mardi d'avril, serait une certaine reconnaissance du travail de ces bénévoles comme des parents et des personnes proches aidantes.

En 2020, l'Afeas met en place une concertation de groupes québécois, le [Comité interassociations pour la valorisation du travail invisible](#) (CIAVTI), un projet triennal financé par le Secrétariat à la condition féminine. Puis, en 2024, l'Afeas crée une Coalition nationale pour l'équité du travail invisible au Canada, dont les travaux sont financés pour trois ans par le ministère Femmes et Égalité des genres Canada.

⁶ CORNELIER, Hélène, « Le travail invisible, ça compte à l'Afeas depuis 1966 », dans Camille ROBERT et Louise TOUPIN, directrices, *Le travail invisible – Portraits d'une lutte féministe inachevée*, Éditions du remue-ménage, Montréal, 2018, pp. 47 à 59.

Au fil des années, les membres de l'Afeas ont demandé diverses mesures de reconnaissance du travail invisible. Certaines d'entre elles touchent la fiscalité avec un souci d'égalité pour les femmes qui effectuent ce travail au sein de la famille et de leur milieu.

Recommandations pour les travailleuses de l'ombre

Que le gouvernement du Québec

- comptabilise et intègre la valeur économique du travail non rémunéré au produit intérieur brut du Québec (PIB), et ce, tous les cinq ans ;
- convertisse les crédits d'impôt non remboursables existants en crédits d'impôt remboursables pour les parents et les personnes proches aidantes ;
- crée de nouvelles mesures fiscales adaptées véritablement aux réalités des parents et des personnes proches aidantes ;
- propose un ajustement des prestations du Régime de rentes du Québec afin de compenser les périodes où les parents et les personnes proches aidantes doivent se retirer du marché du travail pour prendre soin des enfants et/ou des proches en perte d'autonomie, malades, âgés ou handicapés ;
- mette en place, d'ici deux ans, un comité de travail intégrant les ministères et les organismes féministes et communautaires concernés au Québec et ayant comme mandat de mettre à jour et de développer des mesures fiscales, économiques et sociales (crédits d'impôt, pension de retraite, prestations de remplacement du travail, etc.) pour reconnaître, valoriser et compenser le travail non rémunéré, dit « invisible », des femmes au Québec.

IV – Des soins suffisants en première ligne et à domicile

Depuis les années 70, l'Afeas a participé à de nombreuses consultations⁷ portant sur les services et soins de santé au Québec. Sa préoccupation principale a toujours été une réponse adéquate et suffisante aux besoins exprimés par les citoyen-ne-s et une attention particulière aux personnes proches aidantes qui donnent les soins au sein de la famille et de leur communauté⁸. Conséquemment, ses demandes portent sur des services de première ligne fondés sur la prévention et l'accès à des professionnel-le-s de la santé au moment opportun. De cela, découle une demande pour des services et des soins à domicile pour répondre aux besoins des personnes âgées, tout comme des personnes en perte d'autonomie, dont la très grande majorité souhaite rester chez eux même en fin de vie.

Une volonté politique nécessaire et attendue

En 2003, dans la Politique de soins à domicile, le ministère de la Santé et des Services sociaux constate que « les services à domicile se sont développés par vagues successives au cours des trente dernières années, accompagnant les grands changements qui ont marqué l'évolution du système de santé et de services sociaux : la « réinsertion sociale » des personnes handicapées, la « désinstitutionnalisation » en santé mentale, le « virage ambulatoire » et le « maintien à domicile » des personnes âgées en perte d'autonomie. Tous ces vocables traduisent au fond la même réalité : le passage graduel du mode de prise en charge traditionnel, en établissement, au soutien dans le milieu de vie. »⁹

Toujours selon la Politique, « (L)es services à domicile ne forment pas un nouveau champ, qui se serait ajouté au noyau traditionnel des services de santé et des services sociaux, mais bien une nouvelle manière de répondre aux besoins, plus efficace, mieux adaptée à la réalité d'aujourd'hui (*en 2003 – notre ajout*). Pour cette raison, ils ne peuvent être envisagés seuls, comme un secteur en soi (...). Ainsi, la présence d'un réseau de services de première ligne fort et bien structuré représente un enjeu central pour le soutien à domicile des personnes ayant une incapacité. (...) À l'inverse, les lacunes dans ce réseau obligeront les services à domicile à suppléer. »¹⁰

En 2002, 260 000 personnes ont eu recours aux services à domicile et le MSSS prévoyait que ce nombre augmente avec les années, la proportion de personnes âgées passant de 13 à 25 % en vingt-cinq ans.

En 2025, nous y sommes ! Qu'en est-il de ces services ?

⁷ Entre autres, les commissions Castonguay-Nepveu, Rochon et Clair, et d'autres depuis.

⁸ AFEAS, Côté, Gagnon et al., *Qui donnera les soins ? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociales sur les femmes du Québec*, Condition féminine Canada, mars 1998.

⁹ MSSS, *Chez soi, le premier choix – La politique de soins à domicile*, MSSS, Québec, 2003, p. 1.

¹⁰ MSSS (2003), *ibid.* Cette politique mentionne qu'« Aujourd'hui, des milliers de personnes handicapées et de personnes âgées peuvent vivre chez elles en toute sécurité avec le soutien nécessaire. Par ailleurs, grâce aux développements récents des technologies et des pratiques, de plus en plus de personnes à leur domicile peuvent recevoir les soins ou les traitements requis : des malades chroniques, des personnes en convalescence, des personnes souffrant de troubles mentaux et des personnes en soins palliatifs. Des enfants qui ont une déficience ou un trouble envahissant du développement et leur famille sont aussi soutenus à domicile. » Pourtant même si les possibilités technologiques et de pratiques sont là, en 2003 comme en 2025, la réalité est toute autre.

Un investissement financier conséquent

En 2023, le rapport d'une équipe de chercheurs de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques aux HEC Montréal, commandé par le Commissaire à la santé et au bien-être, montre que d'ici 2040, le nombre de personnes âgées ayant des besoins en soutien à l'autonomie augmentera de près de 70 %. Pour maintenir le niveau actuel de services, le gouvernement devra recruter infirmières et travailleurs offrant des soins personnels et de l'aide à la vie quotidienne, en plus de développer des places d'hébergement de longue durée, surtout s'il maintient le statu quo sur les services à domicile.¹¹

Bien que les services de première ligne et à domicile coûtent moins chers que l'institutionnalisation des personnes âgées ou en perte d'autonomie, ces services ne répondent pas aux besoins. De plus, à cause des compressions budgétaires actuelles, de nombreuses familles dénoncent les coupures dans les heures / soins pour la personne qu'elles aident.¹²

Au Québec, près de 20 000 personnes sont en attente d'un premier service de soutien à la maison¹³. Malgré les promesses des gouvernements successifs, le réseau n'arrive pas à répondre à la demande ce qui inquiète les professionnel-le-s sur le terrain devant la population qui vieillit rapidement et le resserrement des finances dans le réseau de la santé.

Comme le revendique la Coalition solidarité santé¹⁴, « (N)e sachant pas ce qui nous pend au bout du nez (*avec la crise à nos frontières – notre ajout*), le prochain budget doit avoir pour principal objectif de reconstruire notre filet social, et donc d'investir dans le système public de santé et de services sociaux, dans le secteur communautaire et dans les déterminants sociaux de la santé. »

Recommandations pour les services de première ligne et à domicile

Que le gouvernement du Québec, dans le cadre des soins à domicile,

- augmente les budgets pour couvrir la rémunération du personnel qualifié afin d'améliorer les services et les soins, dont des services gratuits d'hygiène personnelle à toutes les personnes âgées ou en perte d'autonomie, et les dépenses pour les équipements nécessaires à la dispensation des soins.
- assure un financement adéquat et récurrent pour soutenir les personnes proches aidantes s'occupant de personnes âgées ou en perte d'autonomie, de personnes ayant une déficience intellectuelle ou un problème de santé mentale.
- augmente le financement des organismes communautaires afin d'assurer la pérennité de leurs services et leur permettre de jouer pleinement leur rôle de liaison avec les centres de soins.

¹¹ Cousineau, Marie-Ève, [Des besoins énormes en soutien à domicile en 2040](#), Le Devoir – Santé, 15 novembre 2023.

¹² Cousineau, Marie-Ève, [Victimes des coupes](#), La Presse+ - Santé, 30 janvier 2025.

¹³ Bolduc, Pierre-Alexandre, [Soins à domicile : « Je ne sais pas comment on va réussir »](#), Radio-Canada – Info, 11 décembre 2024.

¹⁴ Verdon, Sophie, [De l'urgence d'inverser la tendance au prochain budget](#), Le Devoir – Opinions, 12 février 2025.

V – Liste des recommandations

Ci-joint la liste des recommandations de l'Association féministe d'éducation et d'action sociale dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026.

Recommandation générale

Que le gouvernement du Québec applique l'analyse différenciée et intersectionnelle selon les sexes (ADS+) et l'intègre de manière transversale, tant au niveau des portraits relatifs à l'action communautaire autonome et au travail non rémunéré, dit « invisible », que de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures gouvernementales pour leur valorisation.

Pour l'action communautaire autonome

Que le gouvernement du Québec

- investisse 2,6 G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux.
- hausse annuellement de 300 000 \$ la subvention de l'Afeas, provenant du programme du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), et ce, pour lui permettre de jouer efficacement son rôle d'éducation et d'action sociale au sein de la société québécoise.
- instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).
- augmente le ratio du financement à la mission entre 80 à 100 % dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, notamment en transférant une partie des enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers les enveloppes de la mission globale. Que ces transferts n'occasionnent pas d'interruption de financement.
- adopte une loi robuste en action communautaire autonome, qui protégera l'autonomie des organismes communautaires et qui engagera le gouvernement à investir les ressources nécessaires pour leur permettre d'accomplir pleinement leur mission. Que cette loi soit élaborée dans un esprit de transparence et de collaboration avec le mouvement de l'action communautaire autonome (ACA).

Pour le Secrétariat à la condition féminine

Que le gouvernement du Québec

- maintienne le financement du Secrétariat à la condition féminine tel prévu dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'Égalité entre les femmes et les hommes 2002-2027 ;

- indexe annuellement le budget du SCF et celui des subventions à la mission selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

Pour une fiscalité juste et équitable

Que le gouvernement du Québec

- comptabilise et intègre la valeur économique du travail non rémunéré au produit intérieur brut du Québec (PIB), et ce, tous les cinq ans ;
- convertisse les crédits d'impôt non remboursables existants en crédits d'impôt remboursables pour les parents et les personnes proches aidantes ;
- crée de nouvelles mesures fiscales adaptées véritablement aux réalités des parents et des personnes proches aidantes ;
- propose un ajustement des prestations du Régime de rentes du Québec afin de compenser les périodes où les parents et les personnes proches aidantes doivent se retirer du marché du travail pour prendre soin des enfants et/ou des proches en perte d'autonomie, malades, âgés ou handicapés ;
- mette en place, d'ici deux ans, un comité de travail intégrant les ministères et les organismes féministes et communautaires concernés au Québec et ayant comme mandat de mettre à jour et de développer des mesures fiscales, économiques et sociales (crédits d'impôt, pension de retraite, prestations de remplacement du travail, etc.) pour reconnaître, valoriser et compenser le travail non rémunéré, dit « invisible », des femmes au Québec.

Pour les services de première ligne et à domicile

Que le gouvernement du Québec , dans le cadre des soins à domicile,

- augmente les budgets pour couvrir la rémunération du personnel qualifié afin d'améliorer les services et les soins, dont des services gratuits d'hygiène personnelle à toutes les personnes âgées ou en perte d'autonomie, et les dépenses pour les équipements nécessaires à la dispensation des soins.
- assure un financement adéquat et récurrent pour soutenir les personnes proches aidantes s'occupant de personnes âgées ou en perte d'autonomie, de personnes ayant une déficience intellectuelle ou un problème de santé mentale.
- augmente le financement des organismes communautaires afin d'assurer la pérennité de leurs services et leur permettre de jouer pleinement leur rôle de liaison avec les centres de soins.

*Parce que, ne l'oublions pas,
l'action communautaire autonome et le travail non rémunéré
constituent une contribution essentielle
à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec,*

